



ADMINISTRATION

DEL-2025-017

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 3 février 2025

Mairie, salle du conseil municipal • 20h

Président de séance : Florent SERRETTE, Maire de Mignovillard

Secrétaire de séance : Lydie CHANEZ

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 11

Conseillers présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers absents ayant donné procuration :

Séverin PASKIEWICZ (procuration à Sébastien GUILLAUME)

Conseillers absents :

Joël ALPY, Jean-Yves QUETY

DEL-2025-017 - Projet d'enfouissement de réseaux, rue de Mouthe : avant-projet-sommaire (APS)

La Commune souhaite profiter des travaux d'installation du nouveau transformateur électrique du Coin des Paillards pour enfouir les réseaux secs situés à proximité dans la rue de Mouthe, sur une portion de 200 mètres environ. Le SIDEC du Jura a transmis un avant-projet sommaire (APS) des travaux à prévoir avec leur chiffrage prévisionnel :

- le renforcement et l'effacement du réseau électrique est estimé à 75 413,57 € TTC, pris en charge intégralement par le SIDEC et les autres financeurs,
- l'effacement du réseau d'éclairage public est estimé à 11 259,19 € TTC, avec une participation des financeurs à hauteur de 25 % et un reste à charge pour la Commune de 75 %, soit 8 444,39 € env,



- le renforcement et l'effacement du réseau téléphonique est évalué à 17 010,69 € TTC, avec une participation des financeurs à hauteur de 20 %, une récupération de la TVA par le SIDEDEC et un reste à charge pour la Commune 11 521,70 € env.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE l'avant-projet sommaire présenté par le SIDEDEC,
- APPROUVE le coût prévisionnel des travaux dont le reste à charge pour la Commune est estimé à 19 966,09 €.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE